

États financiers de

**LA FONDATION DE  
L'HÔPITAL D'OTTAWA**

Exercice clos le 31 mars 2024

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2024

---

Page

## Rapport de l'auditeur indépendant

### États financiers

État de la situation financière .....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des soldes des fonds .....	3
État des flux de trésorerie .....	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5 - 13



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
1800-150, rue Elgin  
Ottawa (ON) K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613 212 5764  
Télécopieur 613 212 2896

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- entre autres renseignements, nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG s.r.l. / s.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 6 juin 2024

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

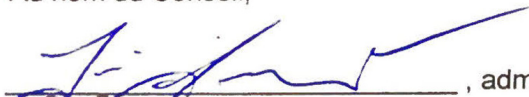
	2024	2023
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	6 757 660 \$	19 386 860 \$
Placements à court terme (note 2 a))	116 562 582	77 373 600
Débiteurs (note 3 a))	1 299 532	1 162 255
Frais payés d'avance	108 113	81 553
	<u>124 727 887</u>	<u>98 004 268</u>
Billet à ordre à recevoir de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 3 c))	1 500 000	–
Placements (note 2 b))	115 422 177	103 172 506
Immobilisations corporelles (note 4)	416 797	461 212
	<u>242 066 861 \$</u>	<u>201 637 986 \$</u>

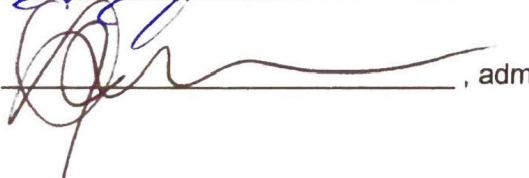
## Passif et soldes des fonds

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3 a))	1 960 805 \$	1 706 435 \$
Subventions à payer à l'Hôpital d'Ottawa (note 3 b))	1 486 239	1 222 427
Subventions à payer à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 3 b))	4 814 313	4 114 796
	<u>8 261 357</u>	<u>7 043 658</u>
Soldes des fonds		
Fonds non affecté	6 030 500	5 757 192
Investi dans les immobilisations corporelles	416 797	461 212
Fonds affecté	146 975 668	112 686 200
Fonds de dotation	80 382 539	75 689 724
	<u>233 805 504</u>	<u>194 594 328</u>
	<u>242 066 861 \$</u>	<u>201 637 986 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

 , administrateur

 , administrateur

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation	2024 Total	2023 Total
<b>Revenus</b>					
Dons	30 899 985 \$	13 321 560 \$	1 114 846 \$	45 336 391 \$	55 334 630 \$
Loterie (note 5)	1 213 755	–	–	1 213 755	1 035 158
Revenus de placements (note 2 c))	5 177 311	3 582 939	7 834 750	16 595 000	2 530 644
	37 291 051	16 904 499	8 949 596	63 145 146	58 900 432
<b>Dépenses</b>					
Levées de fonds directes	1 036 781	–	–	1 036 781	1 018 320
Autres activités de levée de fonds	6 967 979	–	–	6 967 979	6 304 478
Loterie (note 5)	615 577	–	–	615 577	529 251
Frais d'administration	2 185 956	–	–	2 185 956	1 560 998
	10 806 293	–	–	10 806 293	9 413 047
<b>Excédent des revenus sur les dépenses avant les subventions</b>	26 484 758	16 904 499	8 949 596	52 338 853	49 487 385
Subventions (note 3 b))	441 129	10 237 761	2 448 787	13 127 677	14 635 597
<b>Excédent des revenus sur les dépenses et les subventions</b>	26 043 629 \$	6 666 738 \$	6 500 809 \$	39 211 176 \$	34 851 788 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Fonds non affecté	Investi dans des immobil- isations corporelles	Fonds affecté	Fonds de dotation	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	5 757 192 \$	461 212 \$	112 686 200 \$	75 689 724 \$	194 594 328 \$	159 742 540 \$
Excédent des produits sur les charges et les subventions	2 6043 629	–	6 666 738	6 500 809	39 211 176	34 851 788
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44 541)	44 541	–	–	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 4)	88 956	(88 956)	–	–	–	–
Transferts interfonds (note 6)	(25 814 736)	–	27 622 730	(1 807 994)	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 030 500 \$</b>	<b>416 797 \$</b>	<b>146 975 668 \$</b>	<b>80 382 539 \$</b>	<b>233 805 504 \$</b>	<b>194 594 328 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges et les subventions	39 211 176 \$	34 851 788 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	88 956	77 551
Pertes (gains) non réalisé(e)s sur les placements (note 2)	(7 957 790)	5 622 997
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(137 277)	(71 575)
Frais payés d'avance	(26 560)	13 373
Créditeurs et charges à payer	254 370	145 701
Subventions à payer	963 329	(3 089 212)
	<u>32 396 204</u>	<u>37 550 623</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions nettes de placements (note 2)	(43 480 863)	(29 871 967)
Acquisition des placements à court terme	(44 541)	(15 808)
	<u>(43 525 404)</u>	<u>(29 887 775)</u>
Activités de financement		
Billet à ordre à recevoir de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa	(1 500 000)	–
	<u>(12 629 200)</u>	<u>7 662 848</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse		
Encaisse, au début de l'exercice	19 386 860	11 724 012
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>6 757 660 \$</u>	<u>19 386 860 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

---

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») est une fondation constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 23 juin 2014, elle a actualisé ses statuts constitutifs en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Sa mission consiste à inspirer, à permettre et à reconnaître l'appui de la collectivité à l'égard des soins aux malades et à faciliter la recherche à l'Hôpital d'Ottawa et à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (numéro d'enregistrement 869042747RR0001) et, par conséquent, elle est exonérée de l'impôt et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance.

## 1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

### a) Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Afin de s'assurer de l'observation des limites et des restrictions s'appliquant à l'utilisation des ressources mises à sa disposition, la Fondation classe ses comptes par fonds à des fins d'information, conformément aux activités ou aux objectifs indiqués par les donateurs ou suivant les directives du conseil d'administration. Aux fins de l'information financière, les soldes de fonds ont été classés en trois fonds, soit :

#### i) Fonds affecté

Le fonds affecté inclut les ressources qui doivent être utilisées aux fins déterminées de l'extérieur par les donateurs ou de l'intérieur par le conseil d'administration.

#### ii) Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend les ressources pour lesquelles le donateur a stipulé que le capital du fonds doit être conservé en permanence, de même que les fonds affectés à l'interne à des fins particulières de dotation. Il comprend aussi les sommes à conserver en permanence selon les indications du donateur ou du conseil d'administration.

#### iii) Fonds non affecté

Le fonds non affecté enregistre les activités générales de sollicitation, d'attribution de subventions et d'administration de la Fondation, y compris les activités relatives au fonds affecté et au fonds de dotation. Le fonds non affecté comprend des sommes que la Fondation peut immédiatement utiliser à des fins générales suivant les instructions du conseil d'administration.

Les transferts interfonds effectués par la Fondation sont présentés à la note 6.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### b) Constatation des produits

Les dons sont constatés comme revenus lorsque reçus. Les dons corporels en nature sont constatés à la juste valeur au moment de la donation. Les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers vu la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Les dons non affectés sont comptabilisés en tant que revenus du fonds non affecté. Les dons désignés représentent les contributions reçues dans des buts spécifiques et sont constatés comme revenus du fonds affecté. Les dons en dotation représentent les contributions reçues uniquement lorsque les revenus du placement des montants reçus peuvent être utilisés.

Les revenus de placements non affectés sont constatés comme revenus de placements dans le fonds non affecté. Les revenus nets de placements affectés à l'externe devant être rajoutés au montant principal des ressources détenues pour la dotation sont constatés comme revenus de placements dans le fonds de dotation. Les autres revenus de placements affectés à l'externe sont constatés comme revenus de placements à l'état des résultats dans le fonds affecté.

Le produit des loteries est comptabilisé dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le fonds non affecté.

### c) Charges

Les charges sont constatées au cours de l'exercice où elles sont engagées et sont ventilées dans la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

La Fondation répartit les salaires entre les diverses fonctions après leur comptabilisation initiale, comme l'indique la note 9.

### d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser ses instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### d) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier.

Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

Les revenus de placements incluent les revenus d'intérêts, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés.

### e) Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Les murs des donateurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

### f) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont déclarés dans la période où ils sont connus.

## 2. Placements

### a) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des obligations de sociétés venant à échéance entre 2024 et 2028 (entre 2023 et 2027 en 2023) et portant intérêt à des taux variant entre 1,85 % et 4,40 % (entre 1,85 % et 4,09 % en 2023).

Au 31 mars 2024, le coût des placements à court terme de la Fondation s'élève à 115 487 190 \$ (78 462 471 \$ en 2023).

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 2. Placements (suite)

### a) Placements à court terme (suite)

Puisque ces placements sont remboursables par anticipation, ils sont considérés comme étant à court terme.

### b) Placements à long terme

Le tableau suivant indique la juste valeur des placements à long terme de la Fondation :

	2024	2023
Encaisse, bons du Trésor et dépôts à terme	4 372 224 \$	3 562 393 \$
Titres à revenu fixe	36 313 484	32 927 421
Placements en actions	63 164 334	56 126 026
Placements alternatifs	11 572 135	10 556 666
<b>Placements</b>	<b>115 422 177 \$</b>	<b>103 172 506 \$</b>

Au 31 mars 2024, le coût des placements de la Fondation est de 114 895 272 \$ (108 439 128 \$ en 2023).

Les placements à revenu fixe comprennent des obligations du gouvernement du Canada, provincial et de sociétés, qui venant à échéance entre 2025 et 2055 (entre 2022 et 2053 en 2023) et portant intérêt à des taux variant entre 1,50 % et 7,38 % (entre 1,1 % et 5,85 % en 2023).

### c) Revenus de placements :

Les revenus de placements se résument ainsi :

	2024	2023
Intérêts, dividendes et autres	8937712 \$	8 537 637 \$
Pertes réalisées	(300 502)	(383 996)
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s	7 957 790	(5 622 997)
<b>Revenus de placements</b>	<b>16 595 000 \$</b>	<b>2 530 644 \$</b>

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 3. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée à l'Hôpital d'Ottawa et à ses entités affiliées.

### a) L'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital d'Ottawa effectue certains paiements au nom de la Fondation. Les créiteurs comprennent un montant de 843 593 \$ (587 522 \$ en 2023) à payer à l'Hôpital d'Ottawa en remboursement de ces paiements.

L'Hôpital d'Ottawa recueille des fonds provenant de la vente de billets pour sa Loterie du personnel. Les débiteurs comprennent un montant de 1 080 714 \$ (946 521 \$ en 2023) se rapportant à ces activités.

### b) Subventions

Au cours de l'exercice, des subventions de 13 127 677 \$ (14 635 597 \$ en 2023) ont été approuvées et versées de la façon suivante :

	2024	2023
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa	399 927 \$	625 563 \$
Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa	115 879	223 631
Hôpital d'Ottawa – acquisitions d'immobilisations et soins aux patients	3 612 843	5 592 153
Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa – acquisitions d'immobilisations et recherche en santé	8 986 154	8 169 376
Autre	12 874	24 874
	13 127 677 \$	14 635 597 \$

À la fin de l'exercice, une tranche de 6 310 479 \$ de ces subventions approuvées était payable (5 337 223 \$ en 2023).

### c) Billet à ordre à recevoir

Au cours de l'exercice, la Fondation a prêté à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa la somme de 1 500 000 \$ pour l'aider à faire l'acquisition de nouvelles technologies dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau campus. Le billet à ordre ne porte pas intérêt et vient à échéance le 6 septembre 2026.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

## 4. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	1 421 064 \$	1 032 530 \$	388 534 \$	417 733 \$
Murs des donateurs	625 759	597 496	28 263	43 479
	2 046 823 \$	1 630 026 \$	416 797 \$	461 212 \$

Au 31 mars 2023, le coût des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé s'élevaient à 2 002 282 \$ et 1 541 070 \$, respectivement.

## 5. Produit des loteries

La Fondation présente les produits de la loterie du personnel de l'Hôpital d'Ottawa et des loteries communautaires. En 2023, le produit net des loteries était de 598 178 \$ (505 907 \$ en 2023). Les montants relatifs aux loteries sont présentés sur une base brute dans l'état des résultats.

## 6. Transferts interfonds

Au cours de l'exercice, les transferts interfonds suivants ont eu lieu :

- le produit net des grandes activités communautaires de la Fondation a été viré du fonds non affecté au fonds affecté;
- des frais d'administration correspondant à 1 % à 1,5 % du capital cédé ont été virés du fonds de dotation au fonds non affecté;
- les frais d'administration relatifs aux dons affectés à des fins particulières ont été virés du fonds affecté au fonds non affecté;
- les fonds dont les coûts d'exploitation dépassent six mois ont été transférés du fonds non affecté au fonds affecté.

## 7. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la Fondation participe au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « Régime »), qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées ouvert à tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les participants au Régime recevront des prestations établies en fonction des années de service et du salaire annualisé moyen des cinq dernières années consécutives avant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès, selon le montant le plus élevé des trois.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 7. Régime de retraite (suite)

L'actif du Régime est composé de titres de première qualité. Les risques de marché et de crédit associés à ces titres sont gérés par le Régime, qui place son actif en fiducie et en vertu de sa politique de placement.

Les charges de retraite sont fondées sur les meilleures estimations faites par la direction du Régime, en consultation avec ses actuaires, quant au montant qui sera nécessaire pour fournir un degré d'assurance élevé que les prestations seront entièrement capitalisées à la retraite, comme le stipule le Régime. Selon l'objectif de capitalisation, les cotisations patronales au Régime sont censées correspondre à un pourcentage constant des cotisations salariales.

Les écarts entre les estimations de capitalisation actuarielles et l'expérience réelle peuvent être importants et tout écart est généralement capitalisé par les participants. La plus récente évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2023 indique que celui-ci est entièrement capitalisé sur une base de continuité l'exploitation. Les cotisations versées par la Fondation au Régime au nom de ses employés au cours de l'exercice s'élèvent à 538 155 \$ (491 614 \$ en 2023) et sont incluses dans l'état des résultats.

## 8. Instruments financiers

### *Risques découlant des instruments financiers*

La Fondation s'expose aux risques de taux d'intérêt, de crédit, de change et d'autres risques de marché qui sont posés à son portefeuille de placements. La Fondation est exposée aux risques suivants :

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux investissements dans des titres à revenu fixe. La Fondation gère ce risque en surveillant régulièrement son exposition au risque de crédit et en tenant ses comptes en espèces auprès des banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Fondation gère également ce risque en appliquant sa politique de placement, qui stipule que les placements dans des titres à revenu fixe doivent se limiter à ceux dont la cote d'obligation minimale est BBB ou l'équivalent.

#### b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est inhérent au portefeuille de placements de la Fondation. La Fondation surveille le risque de marché en se conformant à une politique de placement approuvée par le conseil d'administration.

Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.



# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 8. Instruments financiers (suite)

### b) Risque du marché (suite)

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait aux conséquences négatives du changement des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de placement de la Fondation. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Les pratiques de placement visent à éviter le risque excessif de perte ou de dépréciation des actifs, ainsi qu'à conserver une attente raisonnable de rendement équitable compte tenu de la nature du placement. La Fondation détient des placements dans des obligations à taux fixe qui sont assujetties à ce risque, car la valeur des instruments à taux fixe augmentera généralement si les taux d'intérêt baissent et diminuera si les taux d'intérêt augmentent. La Fondation gère ce risque en respectant les lignes directrices sur la durée et la concentration des obligations, qui sont énoncées dans sa politique de placement.

#### ii) Risque de change

Le risque de change dépend de la mesure dans laquelle les instruments libellés en devises autres qu'en dollars canadiens seront affectés par les variations de la valeur du dollar canadien par rapport à ces autres devises. Cette exposition découle des soldes de trésorerie, des actions et des obligations de la Fondation détenus à l'étranger. De temps à autre, la Fondation investit dans divers effets et titres libellés en dollars américains, lesquels sont exposés au risque de change. À ce titre, son exposition au risque de change se limite aux placements libellés en dollars américains, pour un montant de 5 000 000 \$ (5 000 000 en 2022). La Fondation ne couvre pas le risque de change.

#### iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les marchés. La Fondation est exposée à ce risque en raison des actions contenues dans son portefeuille de placements. La Fondation gère cet autre risque de prix par la diversification, comme le prévoit sa politique de placement. De plus, les actifs et les marchés sont surveillés régulièrement.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. La Fondation atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif, ainsi qu'en maintenant des investissements qui peuvent être convertis en espèces dans le court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 8. Instruments financiers (suite)

Les risques financiers auxquels la Fondation est exposée ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt et des fluctuations des prix du marché. La direction estime que ces risques sont suffisamment atténués et qu'ils ne menacent pas de façon importante les activités de la Fondation.

## 9. Ventilation des charges

Les charges salariales et sociales sont attribuées du volet des levées de fonds au volet de l'administration. Les charges sont réparties en fonction des employés spécifiquement identifiés ne participant pas directement aux activités de levée de fonds. Le montant attribué lors de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevait à 762 462 \$ (708 538 \$ en 2023).